



République Française



## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
05 février 2021

**Séance du 11/02/2021**

Membres en  
exercice :  
11

L'an deux mille vingt-et-un et le onze février, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
9

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
10

**Représentés** : Dominique PIGANEAU

**Excusés** : Dominique ARCIDIACONO

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Michel HERNANDEZ

### Délibération n°D\_2021\_002

#### Signature convention de servitudes ENEDIS (antenne Free Mobile)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du programme couvertures ciblées New Deal 3G (Haut Débit Mobile) et 4G (Très Haut Débit Mobile) avec l'implantation d'une infrastructure de communication électronique sur la parcelle communale cadastrée section B numéro 695 lieu dit Le Chapelet, il est nécessaire de signer une convention de servitudes avec ENEDIS.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la propriété de la commune (parcelle B695 pour rappel).

Le montant de l'indemnité unique et forfaitaire est fixée par la convention à 35 €.

Il convient donc d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 voix POUR et 1 voix CONTRE :

- **AUTORISE** monsieur le maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA

